

**Finances**

**REF : DAF2016048**

**Signataire : AC**

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017 – budget principal**

**EXPOSE :**

L'article L.612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget total d'investissement 2016 du budget total, hors remboursement de la dette, s'élevait à 31 145 965,00 €.

En conséquence, le montant total des crédits provisoires 2016 en investissement ne peut excéder 7 786 491,25 €.

Un montant total de 7 505 549,00 € de crédits provisoires est soumis à l'approbation du conseil municipal.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 DECEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	<b>M. TLILI Mohamed Fathi</b>
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231

M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion**

**Finances**

**REF : DAF2016048**

**Signataire : AC**

**OBJET :Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017 - budget principal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-1,

Vu le budget principal et le budget supplémentaire 2016 de la Commune,

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*,

Considérant que les crédits réels d'investissement ouverts au budget 2016 du budget total principal, hors remboursement de la dette, s'élevaient à 31 145 965,00 €,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente de jusqu'au vote du budget primitif 2017 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre budgétaire	Libellé du chapitre	Crédits provisoires au BP 2017
Chapitre 050	Travaux d'entretien des bâtiments	674 200,00 €
Chapitre 051	Traitement des espaces extérieurs	197 500,00 €
Chapitre 060	Sécurisation des bâtiments	59 400,00 €
Chapitre 063	Contrat d'exploitation Centre nautique	56 414,00 €
Chapitre 064	Contrat d'exploitation du chauffage	107 055,00 €
Chapitre 065	Reprise des concessions du cimetière	7 500,00 €
Chapitre 070	Parc informatique	91 915,00 €
Chapitre 071	Parc de véhicules	36 000,00 €
Chapitre 072	Mobilier-matériel de bureau des services	27 005,00 €
Chapitre 073	Matériel technique et outillage	79 649,00 €
Chapitre 074	Matériel et mobilier scolaires	63 433,00 €
Chapitre 080	Réserves foncières	450 000,00 €
Chapitre 081	Portage foncier	500 000,00 €
Chapitre 083	Etudes	30 000,00 €
Chapitre 084	Travaux de démolition	13 500,00 €
Chapitre 085	Extension du réseau électrique	22 070,00 €
Chapitre 093	Autres subventions d'équipement	100 000,00 €
Chapitre 103	Acquisitions foncières Collège n°6	2 296 038,00 €
Chapitre 111	Réaménagement du CCAS	30 000,00 €
Chapitre 113	Aménagement du cimetière	2 292,00 €
Chapitre 118	Espace Famille	230 000,00 €
Chapitre 130	CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR	30 000,00 €
Chapitre 134	CREATION DE CLASSES	3 000,00 €
Chapitre 135	POLE SANTE SOLIDARITE	44 000,00 €
Chapitre 136	DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION	540 000,00 €
Chapitre 140	ACQUISITIONS FONCIERES COLLEGE N°7	1 500 000,00 €
Chapitre 142	DISPOSITIF LAPI	8 078,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 750,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	250 000,00 €
Chapitre 4541	Travaux d'office (dépenses)	43 750,00 €
<b>Total général</b>		<b>7 505 549,00 €</b>

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 16/12/2016  
Publié le : 16/12/2016  
Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe  
Maria MERCADER Y PUIG

